



Direction Emploi et Développement des Compétences

Décision n°2026-103

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de mission Relation Usagers à la MGCT (DGTPDS)

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Mission Gouvernance Coordination Territoriales au sein de la Direction générale territoires, proximité déchets et sécurité (DGTPDS), un poste de Chargé de mission Relation Usagers, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Piloter et améliorer la relation usagers (RU)
- Animer et fédérer les réseaux internes et externes
- Développer et partager la connaissance auprès des pôles et des directions
- Assurer la gestion fonctionnelle de l'outil Publik
- Maîtriser la conduite de projets sur le déploiement d'outil numérique
- Avoir une bonne expertise sur la relation usagers et les enjeux de proximité

Décide,

Article 1 : L'emploi de Chargé de mission Relation Usagers à la Mission Gouvernance Coordination Territoriales (MGCT) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'Attaché territorial, à savoir au minimum 444 IB et au maximum 821 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

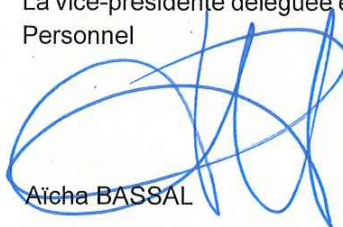
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, validé dans le budget prévisionnel 2025 auprès de la masse salariale,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

10 FEV. 2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge du
Personnel



Aïcha BASSAL

mis en ligne le

12 FEV. 2026